



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 21 mars 2013** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Gilbert MENUT
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Patrick CHAPUIS
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Jean-Paul HESSE
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Alain MILLOT

M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER
Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Elizabeth REVEL
M. Georges MAGLICA
Mme Christine DURNERIN
Mme Nelly METGE
Mme Elisabeth BIOT
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Franck MELOTTE
M. Louis LAURENT
M. Michel ROTGER

M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel FORQUET
M. Claude PICARD
M. Gaston FOUCHERES
M. Pierre PETITJEAN
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gilles MATHEY
Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUDEMONT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Rémi DELATTE
M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean DUBUET
M. Patrick ORSOLA
Mme Michèle CHALLAUX
Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres Absents :

Mme Myriam BERNARD
M. Gilles TRAHARD

M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Madame Nathalie KOENDERS et Monsieur Franck MELOTTE ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taux d'imposition pour 2013 : Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 25,77% pour 2013
- de fixer le taux de la Taxe d'Habitation à 8,95% pour 2013
- de fixer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 0,598% en 2013
- de fixer le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 4,84% en 2013
- de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2013 pour chaque commune comme suit :

Communes	Taux TEOM 2013
AHUY	5,86%
BRESSEY-SUR-TILLE	6,12%
BRETENIERE	6,33%
CHENOVE	6,40%
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	6,26%
CORCELLES-LES-MONTS	3,16%
CRIMOLOIS	6,11%
DAIX	5,94%
DIJON	6,45%
FENAY	6,04%
FLAVIGNEROT	5,62%
FONTAINE-LES-DIJON	5,88%
HAUTEVILLE-LES-DIJON	5,95%
LONGVIC	6,05%
MAGNY-SUR-TILLE	6,27%
MARSANNAY-LA-COTE	5,84%
NEUILLY-LES-DIJON	6,32%
OUGES	6,04%
PERRIGNY-LES-DIJON	6,01%
PLOMBIERES-LES-DIJON	6,24%
QUETIGNY	6,00%
SAINT-APOLLINAIRE	6,07%
SENNECEY-LES-DIJON	6,18%
TALANT	6,04%

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Augmentation du capital de la SPLAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de modification des articles 6 et 7 des statuts de la SPLAAD relatives au montant du capital social tel que présenté lors du Conseil d'Administration de la SPLAAD.
- **d'autoriser** son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD, M. Pierre Pribetich, à voter en faveur de cette modification.
- **de souscrire** à l'augmentation de capital de la SPLAAD à hauteur de 1 550 000 euros, correspondant à 1 550 actions de 1 000 euros de nominal.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 9

DONT 13 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Statuts - Modification de la composition du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais et du Comité syndical du Syndicat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la modification des statuts du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.
- **de désigner** M. Jean DUBUET, comme délégué titulaire et M. Patrick ORSOLA et Michel ROTGER comme délégués suppléants au Comité Syndical du SCoT du Dijonnais.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Réalisation d'une nouvelle orthophotographie couleur pour le système d'information géographique - Constitution d'un groupement de commandes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de donner** son accord pour l'adhésion du Grand Dijon au groupement de commande coordonné par GéoBourgogne afin de procéder à l'acquisition d'une nouvelle orthophotographie du territoire de l'agglomération dijonnaise;
- **de désigner** le Conseil régional de Bourgogne en tant que coordonnateur du groupement de commandes et dire que la commission d'appel d'offres sera celle de ce dernier ;
- **d'approuver** le projet de convention fixant les modalités techniques, juridiques et financières de ce groupement de commande et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution ;
- **de dire** que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : Approbation - Sélections professionnelles : Convention à conclure entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du personnel de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tel que défini dans le rapport ;
- **de conclure** une convention entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or pour l'organisation des sélections professionnelles.
- **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mise à disposition de service, locaux, moyens matériels et administratifs - Convention à passer entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais, annexé au rapport,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du projet,
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer tout autre pièce nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de cette convention.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Délégation des aides à la pierre (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien) - approbation de l'avenant de fin de gestion 2012 et des principes de l'avenant 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant de fin de gestion 2012 relatif à la Délégation des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'approuver** les dispositions de l'avenant n°1 concernant l'exercice 2013, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à l'avenant n°1-2013 toute modification, notamment résultant du Comité Régional de l'Habitat (CRH), ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ces deux avenants ainsi que tout acte utile à l'exécution de leurs dispositions.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat - Dispositif d'investissement locatif "Dufлот" : demande d'agrément

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d' solliciter** auprès de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne l'agrément relatif au dispositif d'investissement locatif intermédiaire « Dufлот » pour l'ensemble des communes du Grand Dijon relevant de la zone B2 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME VILLEO - Augmentation du capital de la SA d'Habitation à Loyer Modéré - Participation complémentaire du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le renforcement de la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré VILLEO - 28 Boulevard Georges Clemenceau – BP 30312 - 21033 DIJON CEDEX - moyennant un montant de 20 000 € correspondant à l'acquisition de 64 516 actions supplémentaires (sur la base d'une valeur unitaire de 0,31 €),
 - **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2013,
 - **de mandater** Monsieur le Président pour informer VILLEO de cette décision,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 81 et 81 b avenue du Drapeau - Réalisation d'un programme immobilier - Cession d'un tènement foncier par promesse synallagmatique de vente à Dijon Habitat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession à DIJON HABITAT, 2 bis rue Maréchal Leclerc - 21000 Dijon, d'un tènement foncier nu et libre d'occupation, d'environ 457 m², situé 81-81B, avenue du Drapeau, cadastré section AR n°81p et 82p, moyennant le prix total de 120 000 € HT, sur la base d'environ 2 000 m² de surface de plancher. Le prix de vente sera majoré, le cas échéant, de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte administratif ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente, tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - LOGIVIE : demande de garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 20 logements (14 PLUS, 6 PLAi), 9 rue de Larrey à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à LOGIVIE la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de quatre prêts PLAi et PLUS d'un montant total de 1 626 113 €, se décomposant en deux prêts « travaux » de 930 876 € et deux prêts « foncier » de 695 237 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la construction de 20 logements situés 9 rue de Larrey à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêts correspondants qui seront établis avec LOGIVIE et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - LOGIVIE : Demande de subventions PLH - construction de 20 logements BBC (14 PLUS, 6 PLAi), 9 rue de Larrey à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à LOGIVIE – 13 rue des Docks - BP 538 - 58005 NEVERS cedex-, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs BBC (14 PLUS, 6 PLAi), situés 9 rue de Larrey à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 293 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 182 000 € € au titre des PLUS,
 - 111 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par LOGIVIE, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - SCIC HABITAT Bourgogne : acquisition en VEFA de 10 logements (7 PLUS, 3 PLAi), "résidence Impéria", 13 impasse Jean Mathey à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT Bourgogne – *Le Katamaran – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 - 21004 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs BBC (7 PLUS, 3 PLAi), situés « Résidence Impéria » 13 impasse Jean-Baptiste Mathey à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 146 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 91 000 € au titre des PLUS,
- 55 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO : demande de garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 56 logements (48 PLUS, 8 PLAi), 6-20 avenue de Langres à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à VILLEO la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de ces quatre prêts PLAi et PLUS d'un montant total de 6 252 314 €, se décomposant en deux prêts « travaux » de 4 681 616 € et deux prêts « foncier » de 1 570 698 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la construction de 56 logements situés 6 à 20 avenue de Langres à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurant en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêts correspondant qui seront établis avec VILLEO et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - ICF Sud-Est Méditerranée : construction de 16 logements (11 PLUS, 5 PLAI), 16 rue Edmé Verniquet à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ICF Sud-Est Méditerranée – 10 avenue Foch - 21000 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 16 logements collectifs BBC (11 PLUS, 5 PLAI), situés 16 rue Edmé Verniquet à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 235 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 143 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO : demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition VEFA de 73 logements (51 PLUS, 22 PLAI), "les Finages de Fontaine" à Fontaine-les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à VILLEO la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de quatre prêts PLAI et PLUS d'un montant total de 7 619 204 €, se décomposant en deux prêts « travaux » de 5 197 878 € et deux prêts « foncier » de 2 421 326 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition en VEFA de 73 logements (51 PLUS, 22 PLAI) situés rue du Stade « Les Finages de Fontaine » à Fontaine-les-Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêts correspondants qui seront établis avec VILLEO et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - ICF Sud-Est Méditerranée : acquisition en VEFA de 30 logements (17 PLUS, 10 PLAi, 3 PLS), "Vert Avenir" rue Marie-Noël à Chevigny-St-Sauveur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ICF Sud-Est Méditerranée – 10 avenue Foch - 21000 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements collectifs BBC (17 PLUS, 10 PLAi, 3 PLS), situés « Résidence Vert Avenir », rue Marie-Noël à Chevigny-Saint-Sauveur, **trois subventions d'un montant total de 415 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 221 000 € au titre des PLUS,
 - 185 000 € au titre des PLAi,
 - 9 000 € au titre des PLS ;
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO : demande de garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 14 logements PLS "Vill'Age Bleu", rue Principale à Bretenière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à VILLEO la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de trois prêts PLS d'un montant total de 1 472 547 €, se décomposant en un prêt « travaux » de 605 400 €, un prêt « foncier » de 261 369 € et un prêt complémentaire de 605 778 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la construction de 14 logements « Vill'Age Bleu » situés rue Principale à Bretenière. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêts correspondants qui seront établis avec VILLEO et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - VILLEO : construction de 14 logements PLS, "Vill'Age Bleu", rue Principale à Bretenière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération « Vill'Age Bleu » de construction de 14 logements individuels BBC relevant d'un agrément PLS, situés rue Principale à Bretenière, **une subvention d'un montant de 42 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - VILLEO : construction de 17 logements (12 PLUS, 5 PLAi), rue Principale à Bretenière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 17 logements collectifs BBC (12 PLUS, 5 PLAi), situés rue Principale à Bretenière, **deux subventions d'un montant total de 248 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 156 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - DIJON HABITAT : construction d'un logement PLAi, 16 avenue des Droits de l'Homme et du Citoyen à Chenôve

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction d'un logement collectif BBC (PLAi), situé 16 avenue des Droits de l'Homme et du Citoyen à Chenôve, **une subvention d'un montant de 18 500 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Programmation CUCS/PUCS 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme 2013, ainsi que les bénéficiaires des actions de la Communauté de l'agglomération dijonnaise en faveur du renforcement de la Politique de la ville d'agglomération, annexé à la présente délibération ;
- **de décider** que, pour les concours financiers d'au moins 15 000 €, une convention sera établie entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et chacun des neuf bénéficiaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, d'une part, à l'article 6574 Chapitre 65 (actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour les subventions attribuées aux associations et d'autre part, à l'article 657341 Chapitre 65 (actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour les aides aux Communes.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avenant à la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant à la convention à établir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, telle qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

24. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Projets Réussite Educative

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les principes énoncés dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

25. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Approbation de la charte des clauses d'insertion

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la charte des clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté d'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

26. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Bourgogne Active : Demande de subvention de l'association « BOURGOGNE ACTIVE »

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 9 000 € à l'association BOURGOGNE ACTIVE ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2013 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

27. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Maison de la Justice et du Droit : Subvention 2011 à la Ville de Chenôve pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'attribution de 11 432,46 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2013.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
DONT 12 PROCURATIONS

28. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CDAD : Subvention 2013 au Centre Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) et approbation du renouvellement de la convention constitutive

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les statuts du GIP joints à la présente convention ;
- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € au Centre Départemental d'Accès aux Droits ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2013 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 12 PROCURATIONS

29. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation des communes de Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Longvic et Plombières-lès-Dijon - Avis du conseil communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable aux plans de prévention des risques d'inondation des communes de Neuilly-lès-Dijon et Plombières-lès-Dijon.
- **d'émettre** un avis favorable au plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Crimolois sous réserve que soient prises en compte les remarques formulées par la commune,
- **d'émettre** un avis favorable au plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Longvic sous réserve que soit prise en compte la demande d'extension de la zone bleue hachurée rouge à l'ensemble du secteur nord en limite avec Dijon, a minima jusqu'à l'emprise de l'emplacement réservé pour la branche ouest de la LGV Rhin-Rhône (voir plan joint).

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

30. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ouche et de ses affluents - Avis du Conseil Communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de SAGE du bassin versant de l'Ouche et de ses affluents ;
- **de demander** que la proposition formulée soit examinée.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 12 PROCURATIONS

31. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vouge - Avis du Conseil Communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de SAGE du bassin versant de la Vouge.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Réfection de voiries et aménagements en ZI de LONGVIC et ZAE CAPNORD - Demande de subvention au Conseil Général de la Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** : Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil général de la Côte d'Or une subvention sur ces trois opérations de voiries situées en zones d'activités économiques communautaires.
- **d'autoriser** : Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de ces dossiers

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE IFORE - Demande de subvention de fonctionnement 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à IFORE Bourgogne une subvention de 17 500 €, au titre des dossiers de transmissions et reprises d'entreprises sur le territoire de l'agglomération dijonnaise menées au cours de l'année 2013 ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra selon les modalités précisées ci-dessus ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BGE Perspectives - Accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d'entreprises - Demande de subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 20 400 € au titre de l'exercice 2013 à BGE Perspectives, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association de Prêt d'Honneur du Département de la Côte d'Or - Demande de subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 16 000 € au titre de l'exercice 2013 à l'Association de Prêt d'Honneur du Département de Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

36. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pole Autobourgogne - Demande de subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association AutoBourgogne, une subvention globale de 16.000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2013,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 6
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

37. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro-Environnement AgrOnov - Permis de construire - Programme de réhabilitation des bâtiments et des serres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme de réhabilitation des bâtiments et des serres du Technopôle Agro-Environnement AgrOnov proposé par la SPLAAD en vue du dépôt du Permis de construire en avril 2013 ;
- **d'autoriser** la SPLAAD à percevoir directement les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'opération ,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Plateforme d'Innovation Agro-Environnementale Artemis - Demande de subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 29 000 € au titre de l'exercice 2013 à la PIAE ARTEMIS ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

*ARTEMIS, Animation du Réseau de Travail sur l'Environnement, le Matériel, les Intrants et le Sol

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté - Demande de subvention pour les projets transversaux 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 10 000 € au Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté, pour contribuer à la réalisation des projets transversaux 2013, dans le cadre de la convention UniversCités;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

40. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin" - Demande de subvention pour le programme des actions 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement des actions 2013 de la Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin", aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la Convention à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, fixant les modalités de versement de la subvention;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

41. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Faculté de Droit et de Sciences politiques - Master "Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements" - Demande de subvention de fonctionnement 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne une subvention de 6 000 €, afin de soutenir le Master 2 « Finances des collectivités territoriales et des groupements », dans le cadre de la convention UniversCités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

42. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Organisation de divers colloques

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 4000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les opérations et colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

43. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Ecole Nationale Supérieure d'Art - Colloque national sur "mutations urbaines, mutations artistiques" - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 10 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art, pour contribuer à la réalisation du colloque et de la publication du livre;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

44. DEPLACEMENTS Autorisation de desserte locale à l'intérieur du Périmètre de Transports Urbains du Grand Dijon par les services de transports interurbains

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la desserte locale par les lignes interurbaines à l'intérieur du périmètre de transports urbains du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

45. DEPLACEMENTS Conseil régional de FRANCHE COMTE - Convention relative à la reconduction d'une tarification régionale combinée train + bus Facili'ter Divia 2013-2016

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la reconduction de la convention sur les modalités de tarification combinée entre les services ferroviaires régionaux de Franche Comté et le service de transport urbain Divia de l'agglomération dijonnaise destinée au grand public et aux jeunes de moins de 26 ans dans leurs déplacements réguliers ;

- **d'autoriser** le Président à signer la convention annexée correspondante et tout document à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

46. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de SENNECEY LES DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Sennecey-lès-Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, soit un total de 7 963 €,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

47. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de FENAY

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Fenay à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 5 230 € ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

48. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de NEUILLY LES DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Neully-lès-Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, soit un total de 5 355 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

49. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de concession Est dijonnais - Fonds spécial travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme de travaux prévisionnel 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de Concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur l'Est dijonnais,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

50. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Est dijonnais - Fonds de renouvellement travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Contrat d'Affermage pour l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées sur l'Est Dijonnais,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,

- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

51. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de concession Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts / Flavignerot - Fonds spécial travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux "eau potable" du Contrat de concession de Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts et Flavignerot,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

52. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de concession Talant - Fonds spécial travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

53. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Chenôve / Marsannay-la-Côte / Perrigny-lès-Dijon - Compte de renouvellement travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

54. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Longvic / Ouges - Compte de renouvellement travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Longvic et Ouges,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

55. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Ahuy / Daix / Hauteville-lès-Dijon / Fontaine-lès-Dijon / Saint-Apollinaire - Compte de renouvellement travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage d'Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Fontaine-lès-Dijon et Saint-Apollinaire,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

56. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Magny-sur-Tille / Bretenière - Compte de renouvellement travaux « eau potable » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Magny-sur-Tille et Bretenière,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

57. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de concession Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts - Fonds spécial travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux "assainissement" du Contrat de concession de Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,

- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

58. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de concession Talant - Fonds spécial travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux "assainissement" du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

59. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Marsannay-la-Côte / Perrigny-lès-Dijon - Compte de renouvellement travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

60. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Ahuy / Chenôve / Hauteville-lès-Dijon / Ouges - Compte de renouvellement travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage d'Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon et Ouges,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

61. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Longvic - Compte de renouvellement travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Longvic,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

62. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Daix / Fontaine-lès-Dijon - Compte de renouvellement travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Daix et Fontaine-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

63. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat d'affermage Magny-sur-Tille / Bretenière - Compte de renouvellement travaux « assainissement » - Approbation du programme prévisionnel 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2013 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Magny-sur-Tille et Bretenière,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

64. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de concession « eau potable » de Dijon / Plombières-lès-Dijon / Corcelles-les-Monts / Flavignerot - Avenant n°12 pour l'exploitation et la maintenance du système « Eau verte » installé le long des voies du tramway de l'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°12,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

65. EAU ET ASSAINISSEMENT Eau potable : Protection de la nappe Sud - Animation et financement de l'Inter CLE Vouge / Ouche - année 2013 avec les collectivités concernées

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de poursuivre** sa participation à l'animation de l'InterCLE Vouge / Ouche,
- **de désigner** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge en tant que structure administrative animatrice de l'InterCLE,
- **de désigner** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge pour collecter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or pour les actions définies ci-dessus,
- **de participer** financièrement à concurrence de 20%, et dans la limite de 3 600€, aux dépenses d'animation des missions dédiées à la Nappe de Dijon Sud gérées par l'Inter CLE,
- **de signer** pour la période Avril 2013 – Avril 2014, avec les cinq collectivités que sont la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, une convention de cofinancement préalablement au lancement des actions envisagées.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

66. ENVIRONNEMENT Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) - Avis du Conseil de communauté

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le Plan de Protection de l'Atmosphère,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

67. ENVIRONNEMENT Atmosf'Air - Convention tri-annuelle

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-annexée,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier,

- **de verser** à l'association Atmosf'Air pour les années 2013, 2014 et 2015 une subvention annuelle au titre de ses dépenses de fonctionnement de 130 000 € et une aide à l'investissement dans la limite de 26 000 €.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 11 PROCURATIONS

Fait à Dijon, le 27 mars 2013

Le Président,


François REBSAMEN